FO BNP PARIBAS FACTOR

INFO SALARIÉS

CSE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Évaluation annuelle : ce qui change

CE QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ

Évaluation
Échelle de 1 (meilleure note) à 6 : une note de 5 ou 6 oblige le manager à ouvrir un plan d'accompagnement individualisé (PAI).

Le PAI
Suivi régulier, revues de progression, formation ; bilan à mi-année : fin, poursuite ou examen de la situation.

✔ **Médecine du travail : nouveau médecin sur le périmètre Odyssée à partir de novembre.**

LA LOI DIT

Art. L.1222-3 : vous êtes expressément informé, avant leur mise en œuvre, des méthodes d'évaluation.

Art. L.1222-3 : les résultats sont confidentiels ; les méthodes doivent être pertinentes au regard de leur finalité.

Art. L.1222-2 : les informations demandées ne peuvent avoir pour finalité que d'apprécier vos aptitudes, avec un lien direct et nécessaire ; vous y répondez de bonne foi.

Aucune information personnelle ne peut être collectée par un dispositif non porté à votre connaissance (art. L.1222-4).

POINTS DE VIGILANCE FO

Les issues
La Direction a cité la mobilité interne ou un nouveau projet. Le licenciement : « une solution qui n'est pas exclue », mais « ce n'est pas l'objectif de cet accompagnement ».

Votre note
Attribuée à l'évaluation annuelle, pas à mi-année. Demandez à comprendre ce qui la fonde.

✔ **Avis du CSE sur l'évolution des évaluations annuelles : favorable à la majorité (8 pour, 2 contre, 1 abstention).**

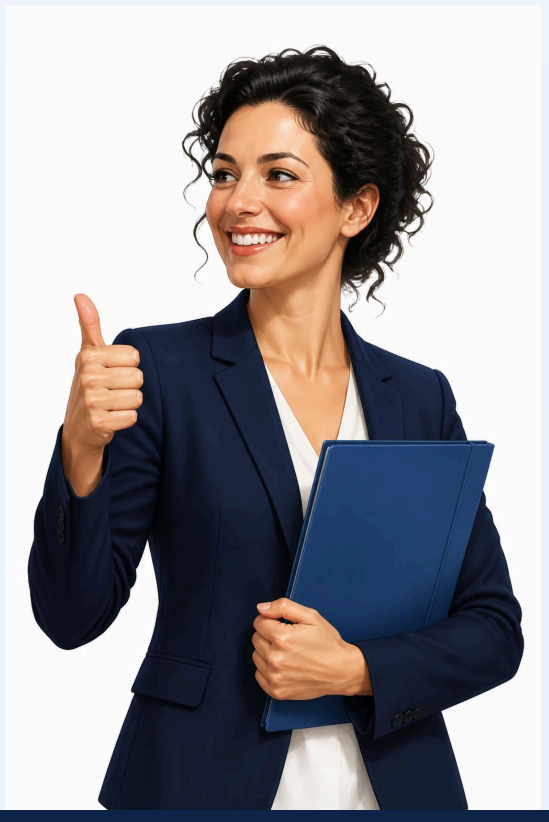
CHIFFRES CLÉS

Note qui déclenche le PAI	Bilan du PAI	Échelle de notation
5 ou 6	Mi-année	1 à 6

L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

iPhone
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

Android
Scannez, puis « Installer »



FO RESTE VIGILANT

Une note de 5 ou 6 ? Ne restez pas seul : les délégués FO vous accompagnent.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Bulletin d'adhésion en ligne : scannez le QR code

Source : Code du travail, art. L.1222-2, L.1222-3, L.1222-4 (PISTE Légifrance, 23/10/2026) ; informations données en séance du CSE du 17/09/2026.